

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



L'AVENIR DU BASSIN D'ARCACHON & DU VAL DE L'EYRE SE DESSINE AUJOURD'HUI

Zoom sur un partenaire du SCOT : le Commissaire enquêteur

Le Commissaire enquêteur a la responsabilité de conduire, de manière impartiale, l'enquête publique nécessaire à l'approbation du schéma de cohérence territoriale.

Il est notamment chargé de veiller au respect de la procédure et à la bonne information du public. Cela passe notamment par la mise à disposition d'un dossier d'enquête dans les communes, et par le recueil des observations et suggestions écrites des personnes qui se sont exprimées pendant la période d'enquête.

Le déroulé de l'enquête publique du 2 octobre au 3 novembre 2023

Lorsque les communes ou leurs groupements réalisent des travaux ou élaborent des schémas d'aménagement qui sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique.

Après l'arrêt du SCOT, et avant l'approbation, une enquête publique doit être organisée pour que les habitants puissent se prononcer sur les objectifs chiffrés, les cartographies et les ambitions portées pour le territoire.

L'enquête publique aura lieu du 2 octobre au 3 novembre 2023. Toutes les communes disposeront d'un exemplaire papier du SCOT ainsi que d'un registre pour recueillir les remarques des administrés. Le Commissaire enquêteur tiendra cinq permanences pour rencontrer les habitants et recueillir leurs arguments : le lundi 2 octobre de 9h à 12h au siège du SYBARVAL à Andernos, le mercredi 11 octobre de 9h à 12h à Arcachon, le samedi 21 octobre de 9h à 12h à Gujan-Mestras, le mercredi 25 octobre de 9h à 12h au siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre à Belin-Béliet et le vendredi 3 novembre de 14h à 17h à Lanton.

Rendre des comptes au panel citoyen

Comme les élus s'y étaient engagés, les membres du panel citoyen ont été invités à un temps d'échanges afin de leur présenter le projet de SCOT et les réponses apportées aux remarques émises dans leur avis de juin 2022.

En effet, toutes leurs propositions ont été prises en compte et les enjeux réexaminés. Concernant les suggestions qui ne relèvent pas des missions du SCOT et qui de ce fait, n'ont pas pu être traduites en prescriptions, des passerelles ont été proposées vers les structures habilitées à les traiter (Etat, Région, Département).



Le projet de SCOT arrêté !

Après des mois de travail, de concertation et d'échanges, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été débattu et arrêté par le Conseil syndical le 25 mai 2023.

Madame la Présidente a rappelé que ce sont 25 réunions de Bureau (composé des 17 maires), des dizaines de temps de travail avec les communes et une centaine de rencontres techniques qui ont été nécessaires pour construire et valider le dossier. Elle a remercié les élus et techniciens des communes, des intercommunalités et du SYBARVAL pour le travail accompli, et elle a souligné l'importante mobilisation de tous nos partenaires.

L'ensemble des documents constitutifs du SCoT est téléchargeable sur le site Internet du SYBARVAL : www.sybarval.fr

SUITE DE LA DEMARCHE

Après l'arrêt du SCoT, le dossier a été adressé aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, communes, intercommunalités, associations agréées...) et concertées (Parc naturel marin, Parc naturel régional, Commissions locales de l'eau...) afin qu'elles émettent leur avis. Elles disposent d'un délai réglementaire de trois mois pour notifier leurs remarques au SYBARVAL.

L'enquête publique sera ouverte du 2 octobre au 3 novembre 2023 afin de recueillir les observations des administrés. A l'issue, le Commissaire enquêteur remettra un rapport au terme duquel il proposera des ajustements au document. Toutes les précisions concernant l'organisation de l'enquête publique sont disponibles sur le site internet du SYBARVAL : www.sybarval.fr

Enfin, après la modification du SCOT, le Conseil syndical sera invité à l'approuver définitivement.

